



COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

Communication CBFA_2008_04 du 5 février 2008

Reconnaissance des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC)

Champ d'application : les établissements de crédit et les entreprises d'investissement

Résumé/Objectifs

Conformément à l'article V.12 du règlement relatif aux fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 17 octobre 2006, la Banque de France est reconnue comme OEEC.

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article V.12 du règlement relatif aux fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 17 octobre 2006, les évaluations externes du crédit publiées par les OEEC ne peuvent être utilisées dans le cadre du calcul du volume pondéré des risques par les établissements que lorsque ces organismes ont été reconnus comme éligibles par la CBFA.

La présente communication complète la liste des OEEC reconnus comme éligibles par la CBFA ainsi que les tables de correspondance mentionnées dans la circulaire PPB-2007-2-CPB du 8 février 2007.

Ainsi, la Banque de France (ou BdF) est reconnue comme OEEC éligible pour le segment des entités commerciales (en ce compris les entreprises, les établissements et les établissements financiers¹) dans le cadre de l'approche standard pour les expositions à long terme.

La CBFA, conformément à l'article V.14, §2, autorise l'utilisation des notations non sollicitées de cet organisme.

¹ Au sens du règlement de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances du 17 octobre 2006 concernant les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Conformément à l'article V.13, les évaluations de la Banque de France sont associées aux échelons de qualité crédit suivants :

Approche standard :

Mapping long terme

Echelon de qualité de crédit	Notation Banque de France
1	3++ à 3+
2	3
3	4+
4	4 à 5+
5	5 à 6
6	8 à 9

La présente table de correspondance est applicable aux seules entreprises cotées à partir d'une documentation comptable et financière. Les entreprises avec une cote de crédit « X0 » sont pondérées à 100%.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

R. Bonte,
Membre du Comité de direction.

H. Becquaert,
Membre du Comité de direction.